

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 septembre 2011
(convocation du 12 septembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine,
M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,
M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean,
M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,
M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie,
M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick,
M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain,
M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,
M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry,
Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita	M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35	M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude	M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine	M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle	M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 10 h 50
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick	M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth	M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira	M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle	M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

Syndicat Intercommunal des Jalles, de Lande à Garonne - IXème programme de travaux - Opération n°6 : Etude globale pour le franchissement piscicole - Participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Autorisation - Décision

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Syndicat Intercommunal des Jalles de Lande à Garonne (S.I.JA.L.A.G) a lancé un marché concernant une étude pour la reconquête de la continuité écologique de bassin versant de la jalle de Blanquefort.

L'objectif de cette étude est de permettre la circulation piscicole sur l'axe principal de cette jalle.

Cette prestation intellectuelle a été intégrée au IX^{ème} programme prévisionnel de travaux de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Le marché notifié par le SIJALAG, au bureau d'étude, s'élève à 89 899€ H.T.

Comme cela est le cas depuis la création du syndicat, considérant qu'une partie des apports supplémentaires d'eaux pluviales est liée à l'accroissement de l'urbanisation, le syndicat a recherché la participation de la Communauté au titre de sa compétence en matière d'hydraulique urbaine. En raison des aménagements qui pourront être mises en œuvre, la Communauté souhaite participer à cette étude pour connaître les risques éventuels et financer les travaux d'aménagements définis dans la délibération cadre de ce programme.

Par courrier du 7 janvier 2011, le syndicat a sollicité la participation financière de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour la réalisation de cette étude.

Pour chaque opération du programme, une convention d'application doit être signée entre le syndicat et la Communauté Urbaine de Bordeaux, afin de définir les modalités pratiques de mise en œuvre de la participation communautaire. La présente délibération a donc pour objet de permettre la signature de cette convention relative à l'opération désignée:

" Etude globale pour le franchissement piscicole"

L'étude se décompose comme suit :

* Etat des lieux et diagnostic hydraulique, hydrologique, morphodynamique et biologique	37 467,60€
* Plan de gestion des niveaux d'eau, état des lieux lié aux enjeux environnementaux, aux usages et à la protection des biens et des personnes	10 778,45€
* Dossier de restauration de libre circulation - avant projet détaillé et rédaction d'un cahier des charges de travaux	20 025,45€
* Elaboration du règlement d'eau prescrivant les cotes de niveaux et droits/devoirs	4 267,50€
* Dossier loi sur l'eau et dossier d'incidence Natura 2000	17 000,00€
TOTAL HT	89 899,00 €

Le montant retenu afin de déterminer la participation de la Communauté correspondra à une quote-part de 32% calculée à partir de l'estimation HT des études. Le montant de cette participation n°6 : "Etude globale pour le franchissement piscicole" s'élève à 28 767.68 €.

La Communauté procédera au versement de la participation de 28 767.68 € au titre de l'opération n°6 du 9^{ème} programme en deux temps, étant précisé que le syndicat fera son affaire de la T.V.A., selon les modalités suivantes :

- un premier mandatement équivalent à 50 % de la participation sera effectué, sur présentation de l'Ordre de Service de démarrage de l'étude et de l'acte d'engagement des marchés associés,
- le solde, sur présentation du procès-verbal de réception des études accompagné d'un récapitulatif du montant de l'opération tenant compte du décompte général de l'étude, des factures diverses, et des décomptes d'honoraires du Maître d'oeuvre.

Les mandatements devront intervenir dans le délai réglementaire de 30 jours à compter de la réception des pièces nécessaires aux paiements.

Le montant de la participation communautaire telle que définie ci-dessus étant fonction du coût total de l'étude, toute augmentation de l'enveloppe liée à l'exécution des opérations du programme, devra nécessairement faire l'objet d'un accord préalable de la Communauté pouvant donner lieu le cas échéant à la conclusion d'un avenant à la convention.

Le projet de convention ci-annexé fixe les conditions dans lesquelles la participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux à cette opération n°6 sera versée.

La dépense sera imputée au Budget Principal de l'exercice, sur les crédits inscrits Chapitre 204, Article 204158, Fonction 8310, CRB TE00, Programme PE03, de l'exercice 2011.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération n°2004/0961 du Conseil de Communauté du 17 décembre 2004,

VU la délibération n°2009/0805 du Conseil de Communauté du 27 novembre 2009,

VU la délibération du Comité syndical du SIJALAG du 23 mars 2010,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

- le résultat de cette étude permettra la circulation piscicole sur l'axe principal de la Jalle de Blanquefort,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux à signer la convention «SIJALAG – IX^{ème} programme – opération n°6 – " Etude globale pour le franchissement piscicole" - Participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux» ci-annexé, à intervenir avec le syndicat intercommunal des Jalles de Lande à Garonne,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Article 3 : d'autoriser le versement du montant de la participation de la Communauté urbaine de Bordeaux, à l'opération n°6 du IX^{ème} programme du syndicat intercommunal des Jalles de Lande à Garonne, à hauteur de 28 767,68 €.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
16 NOVEMBRE 2011

PUBLIÉ LE : 16 NOVEMBRE 2011

M. JEAN-PIERRE TURON